

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018 À 20h00 AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Messieurs les conseillers Leon Elfassy, Jack Edery, Harvey Shaffer, Michael Goldwax, Warren Budning, et Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général, et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h20.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2018-341

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **D'AMENDER** l'ordre du jour tel que proposé de façon d'ajouter le point **6.1:**

6.1 Rémunération des cadres - 2019.

Adoptée

2018-342

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- **QUE** l'ordre du jour du conseil régulier soit adopté tel qu'amendé.

Adoptée

2018-343

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2018-344

RÉMUNÉRATION DES CADRES - 2019

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- DE ratifier les recommandations du directeur général relativement aux ajustements de la rémunération des cadres pour l'année 2019, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2019, le tout conformément à la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead adoptée le 19 décembre 2011, sous la résolution no. 2011-957 et contenues dans le dossier confidentiel «Salaires des cadres» détenu dans le bureau de la directrice des ressources humaines.

Adoptée

À 20H53, Monsieur le conseiller Leon Elfassy quitte son siège.

2018-345

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1023 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Shaffer, qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1023 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1023 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-346

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1023 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1023 concernant le traitement des membres du conseil municipal et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Jack Edery et RÉSOLU :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1023 concernant le traitement des membres du conseil municipal.

Ont voté en faveur

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Jack Edery
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer
Le maire William Steinberg

Absent pendant le vote

Conseiller Leon Elfassy

En faveur : 6

Absent : 1

Adoptée sur division

2018-347

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1010-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1010-8 modifiant Règlement n° 1010 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1010-8 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2018-348

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1010-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1010 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-8 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 1010-8 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

À 20H55, Monsieur le conseiller Leon Elfassy reprend son siège.

2018-349

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1010-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES TARIFS N° 1010

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet du Règlement n° 1010-7 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyée par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1010-7 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2018-350

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1003-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1003 CONCERNANT LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1003-2 modifiant Règlement n° 1003 concernant les immeubles et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1003-2 modifiant Règlement n° 1003 concernant les immeubles.

Adoptée

2018-351

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1021 CONCERNANT LES PARCS ET LES PLACES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1021 concernant les parcs et les places publiques et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyée par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1021 concernant les parcs et les places publiques.

Adoptée

2018-352

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1022 DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1022 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2019 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1022 décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2019.

Adoptée

2018-353

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 NOVEMBRE 2018

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 Novembre 2018.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

2018-354

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 2, CHEMIN FALLBROOK, LOT N° 2 089 711, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul avant à 5.39m (17.17 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
2. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul avant secondaire à 4m (13.1 pieds) au lieu de 6.1m (20 pieds);
3. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 2.06m (6.8 pieds) au lieu de 4m (13.1 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 novembre 2018, a recommandé d'approuver la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal approuve la demande des dérogations mineures pour la propriété située au 2, chemin Fallbrook, lot n° 2 089 711, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 2, chemin Fallbrook:

Aucune intervention

Adoptée

2018-355

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 11, CHEMIN BRIARDALE, LOT N° 2 089 996, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au 11, chemin Briardale et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 novembre 2018 soit approuvée à la recommandation du CCU. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi qu'aux normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 11, chemin Briardale:

Aucune intervention

Adoptée

2018-356

DEMANDE D'AUTORISATION POUR DES DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 20, CHEMIN COLCHESTER, LOT N° 2 089 847, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES

DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande des dérogations mineures du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. À l'article 65, annexe B, afin de permettre la marge de recul latérale droite à 1.89m (6.2 pieds) au lieu de 2.89m (9.48 pieds);
2. À l'article 76, tableau 13, afin de permettre la marge de recul pour les équipements mécaniques à 1.32m (4.33 pieds) au lieu de 1.5m (4.92 pieds);
3. À l'article 84, paragraphe 2, afin de permettre la distance entre la piscine et la limite de propriété à 1.5m (4.92 pieds) au lieu de 2m (6.56 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 novembre 2018, a recommandé **d'approuver** la demande pour les dérogations mineures;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande des dérogations mineures pour la propriété située au **20, chemin Colchester**, lot n° 2 089 847, Zone RA-2.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 20, chemin Colchester:

Aucune intervention

Adoptée

2018-357

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2 POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 21, CHEMIN HEATH, LOT N° 2 089 580, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES N° 1013)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage no. 1001-2 :

1. À l'article 107, paragraphe 3, afin de permettre la marge de recul du muret de soutènement à 0m (0 pieds) au lieu de 1m (3.28 pieds).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, à sa séance du 12 novembre 2018, a recommandé **de refuser** la demande pour une dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le conseil municipal **refuse** la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **21, chemin Heath**, lot n° 2 089 580, Zone RA-1.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 21, chemin Heath:

Aucune intervention

Adoptée

2018-358

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 25, CHEMIN CRESSY, LOT N° 2 089 762, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la construction d'une maison unifamiliale détachée située au **25, chemin Cressy** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2018 soit approuvé, et ce nonobstant à la recommandation du CCU d'approuver conditionnellement. La construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-359

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 91, CHEMIN STRATFORD, LOT N° 2 088 943, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la construction d'une maison unifamiliale située au **91, chemin Stratford** et soumise à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017 soit approuvée à la recommandation du CCU. La construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 ainsi qu'aux normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-360

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DES MARCHES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 172, CROISSANT WEXFORD, LOT N° 2 089 338, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **172, chemin Wexford** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 novembre 2018 soit approuvée conditionnellement à la recommandation du CCU à la condition suivante :

- Les garde-corps en métal noir doivent avoir une rampe plus épaisse;

La modification est conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respecte que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-361

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 5706, CHEMIN QUEEN-MARY, LOT N° 2 089 605, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE l'agrandissement d'une maison unifamiliale située au **5706, chemin Queen-Mary** et soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2018 soit approuvé à la recommandation

du CCU. L'agrandissement est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et n'est que partiellement qu'aux normes relatives au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2018-362

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de novembre 2018 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 octobre 2018 au 15 novembre 2018, au montant de 1 266 930, 39\$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2018-363

AUTORISATION POUR PROCÉDER AU RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS INC. POUR 2019

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition des applications de PG Solutions Inc. en 2005;

ATTENDU QUE les applications de PG Solutions Inc. sont celles utilisées pour les opérations courantes de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT;

- QUE le renouvellement annuel des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2019 soit accordé au fournisseur PG Solutions Inc. pour un montant de 51 687 \$ taxes incluses;

Le certificat du trésorier n° 18-17, daté du 27 novembre 2018, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2018-364

APPROBATION D'EMBAUCHE PERMANENTE DE M. MEGAL JOHNSON À TITRE D' "AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a un poste vacant d'Agent à la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire maintenir un certain nombre de postes d'Agent à la sécurité publique;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU:

- D'APPROUVER l'embauche permanente de **M. MEGAL JOHNSON** à titre d' "**AGENT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**" sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Jack Edery

Ont voté contre

Conseiller Leon Elfassy

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Warren Budning
Conseiller Harvey Shaffer

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2018-365

SIGNATURE DU BAIL POUR LE CAFÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE IRVING L. ADESSKY – PARC HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT QU'UN bail pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019, lors de l'expiration du bail en vigueur, va être signé entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc et ce, pour la location d'un local au Centre communautaire Irving L. Adessky qui servira de restaurant/café;

Il est proposé par la conseillère Cheryl Weigensberg, appuyé par le conseiller Jack Edery, et RÉSOLU:

- D'APPROUVER le bail entre la Ville de Hampstead et Distributrice Deli-Snacks Inc du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019 et d'autoriser le directeur général à signer le dit bail.

Le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur

Conseillère Cheryl Weigensberg
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

Ont voté contre

Conseiller Warren Budning

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division

AUTRES SUJETS

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2018-366

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h15.

Adoptée

Dr William Steinberg, maire

Me Pierre Tapp OMA, greffier